



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er février 2018

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le

6 FEV. 2018

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE 2018

Le Conseil municipal approuve, avec 24 voix pour et 8 abstentions, par chapitres la section d'investissement du budget primitif - budget général de la Ville - pour l'année 2018, arrêtée en dépenses et en recettes à 10 223 403,00 euros. Il approuve, de plus, par chapitres, la section de fonctionnement du budget primitif - budget général de la Ville - pour l'année 2018, arrêtée en dépenses et en recettes à 33 564 321,00 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations publiques	5 199 217	511 726
921	Sécurité et salubrité publiques	2 130 362	488 728
922	Enseignement – Formation	6 189 767	1 339 510
923	Culture	1 355 505	94 760
924	Sport et jeunesse	5 996 741	1 638 355
925	Interventions sociales et santé	465 981	213 221
926	Famille	3 314 185	2 381 395
927	Logement	190 637	0
928	Aménagement et services urbains, environnement	4 169 594	551 409
929	Action économique	173 100	207 480
931	Opérations financières	50 696	1 964
932	Dotations et participations financières	20 000	4 109 600
933	Impôts et taxes non affectées	0	21 963 782
934	Transferts entre sections	1 139 188	62 391
939	Virement à la section d'investissement	3 169 348	0
	TOTAL	33 564 321 €	33 564 321 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations publiques	1 012 738	100
901	Sécurité et salubrité publiques	136 600	57 000
	Enseignement - Formation	2 349 696	1 156 000
903	Culture	95 500	0
904	Sport et jeunesse	697 937	10 000
906	Famille	52 060	20 000
908	Aménagement et services urbains, environnement	5 019 814	652 000
910	Opérations patrimoniales	200 000	200 000
911	Dettes et autres opérations financières	446 667	2 108 935
912	Dotations, subventions, participations non affectées	0	1 021 000
913	Taxes non affectées	0	80 432
914	Transferts entre sections	62 391	1 139 188
917	Opérations sous mandat	150 000	0
918	Dépenses imprévues	0	0
919	Virement de la section de fonctionnement	0	3 169 348
95	Produit des cessions d'immobilisations	0	609 400
TOTAL		10 223 403 €	10 223 403 €

BUDGET PRIMITIF DU GOLF 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve par chapitres, la section d'investissement du budget primitif - budget du Golf - pour l'année 2018, arrêtée en dépenses à 32 311,00 euros et en recettes à 35 268,00 euros. Il approuve, de plus, par chapitres, la section de fonctionnement du budget primitif - budget du Golf - pour l'année 2018, arrêtée en dépenses et en recettes à 37 311,00 euros.

Il note que le budget du Golf est en sur-équilibre sans être considéré en déséquilibre, conformément aux articles L.1612-4 et 1612-7 du code général des collectivités territoriales.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUX SYNDICATS POUR 2018

Le Conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2018, les subventions désignées comme suit :

SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92020Z - Nature 6574

ASSOCIATION	VOTE 2018
Amicale du Personnel	16 172 €

SECTEUR DIRECTION GENERALE**A L'UNANIMITE :****Fonction : 92025 - Nature 6574**

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
CEEVO	100 €
CGT	334 €
CGT- DROITS ET LIBERTES - ACTIONS JURIDIQUES	334 €
UNION LOCALE CFE - CGC CERGY-P. & VEXIN	334 €

SECTEUR SOCIAL**A L'UNANIMITE :****Fonction : 92520- Nature 6574**

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
Alcool Assistance	115 €
A.P.U.I (Association Pour Un Urbanisme Intégré) Les Villageoises	489 €
Du Côté Des Femmes	2 872 €
Entraide Protestante de Cergy-Pontoise et environs	300 €
France ADOT 95	162 €
France Alzheimer	240 €
JALMAV	240 €
La Montagne Vivra	13 694 €
Le Planning familial 95	198 €
Les Restaurants du Coeur	985 €
Lire Vivre	200 €
Secours Catholique	2 488 €
Secours Populaire Français	923 €
VIE LIBRE	1 110 €

SECTEUR CULTUREL

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92311 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL	114 910 €
<i>Subvention communale</i>	109 000 €
<i>Subvention de compensation dans l'hypothèse où le département ne verserait pas sa subvention</i>	5 910 €
JAZZ AU FIL DE L'OISE	5 079 €
FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE	1 902 €

SECTEUR CULTUREL

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92313 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
THEATRE UVOL	15 215 €

SECTEUR CULTUREL

A L'UNANIMITE

Fonction : 92324 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
SHAPVOV	376 €
RGB 99.2	1 825 €

SECTEUR ANIMATION LOCALE

PAR 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Claude CLAIN, Laurence MARINIER) :

Fonction : 92025 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
CSF	1 094 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	334 €
<i>Subventions à projets</i>	760 €

SECTEUR ANIMATION LOCALE

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92025 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
Cercle Philatélique	1 653 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	334 €
<i>Location de salle</i>	1 319 €

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
La Feuille d'Erable	334 €
La retraite en Marche	808 €
AFEV	2 000 €
Raphaelle-Marie	3812 €
Subvention de fonctionnement	808 €
Subventions à projets	3 004 €
Résidants de Saint-Louis	600 €
Bourseaux Loisirs	334 €
Jeu Tu ils	334 €
Sauvegarde de l'enfance (Véloservice)	2 000 €
Les Anciens Elèves de l'école du centre	740 €
Source de Saint-Ouen l'Aumône	300 €

PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Marie MAZAUDIER) :
Fonction : 92422X - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
AJC	20 935 €
Subvention de fonctionnement	4 100 €
Fêtes de quartiers Chennevières+Clos du Roi	8 000 €
Organisation sorties familiales	3 150 €
Aide à la formation BAFA Jeunes	5 685 €

A L'UNANIMITE :
Fonction : 92520 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
APIREF	25 372 €
AVEC (Mission locale)	23 250 €
CESARIA- Association cap verdienne	808 €

PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Marie MAZAUDIER) :
Fonction : 92520 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
CAJA	297 €

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92422A - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
OFFICE LOCAL D'ANIMATION	74 100 €
Subvention de fonctionnement	30 100 €
Carnaval	34 000 €
Forum des associations	10 000 €

SECTEUR ENSEIGNEMENT

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92213 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
FCPE Lycée E.Rostand	300 €
Association MDL Lycée J.Perrin	300 €
FSE collège du Parc	300 €
AEOB	300 €
FSE collège M.Pagnol	300 €
FCPE Ecole des Bourseaux	300 €
DDEN	300 €
Ecole et Vie Locale	2 475 €
AIPE	300 €

SECTEUR SPORTIF

PAR 29 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Françoise LESCOET, Valérie MOTHE, Adeline GELYS) :

Fonction : 9240 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
ASSOA	413 071 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>318 071 €</i>
<i>Dispositif CACP clubs labellisés</i>	<i>95 000€</i>

A L'UNANIMITE :

Fonction : 9240 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
Club Plongée SOASUB	1 201 €
Club Sportif P.T.T. 95	1 226 €
Cyclo-club du Vexin	1344 €
Les Cougars	52 426 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>21 426 €</i>
<i>Dispositif CACP clubs labellisés</i>	<i>31 000 €</i>

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
Assoc des Pêcheurs de Maubuisson	337 €
RCACP (Racing-club de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise)	14 748 €
S.N.O.	27 298 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	12 298 €
<i>Dispositif CACP club labellisés</i>	15 000 €
AS SQUASH	980 €
ASGM	337 €

SECTEUR SPORTIF

A L'UNANIMITE :

Fonction : 9240 - Nature : 6745

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
ASSOA	20 000 €

SECTEUR SPORT-SCOLAIRE

A L'UNANIMITE

Fonction : 92253 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
Association sportive collège du PARC	337 €
Association sportive collège M. PAGNOL	337 €
Association sportive lycée J. PERRIN	337 €
Association sportive lycée E. ROSTAND	337 €

SECTEUR AFFAIRES GENERALES

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92025 - Nature 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
FNACA	910 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants	901 €

PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Henri POIRSON) :

Fonction : 92025 - Nature 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
Souvenir Français	1 591 €
Subvention de fonctionnement	891 €
Subventions à projets	700 €

RESIDENTIALISATION DES RESIDENCES GIONO ET DAMPIERRE AU GRAND CENTRE – CONVENTION D'AIDE AU TITRE DE LA SECURISATION DES ESPACES PRIVES DE CES COPROPRIETES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions d'aide au titre de la sécurisation des espaces privés entre la collectivité et les résidences Dampierre et Giono. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer ces dernières.

PROJET D'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION DE LA VOIE PUBLIQUE – DEMANDES D'AUTORISATIONS PREALABLES ET DE FINANCEMENTS

Le Conseil municipal autorise, avec 28 voix pour et 4 contre, le Maire à accomplir les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations en vue de l'extension du dispositif de vidéoprotection de la voie publique et à solliciter une subvention dédiée auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), de la région Ile-de-France et du département du Val-d'Oise.

CONVENTION D'AIDE A LA SECURISATION DU CABINET MEDICAL DU SAUT-DU-LOUP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'aide à la sécurisation du cabinet médical du Saut-du-Loup.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GENERAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une nouvelle autorisation de programme concernant l'aménagement des abords du parc des sports (boulevard Ducher / rue Salvador Allende et liaison piétonne). Il modifie les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP et note que les opérations sont inscrites à l'annexe IV B2.1 du budget général 2018.

AVANCE DE TRESORERIE EXCEPTIONNELLE A LA CAISSE DES ECOLES 2018 / 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une avance de trésorerie exceptionnelle à la Caisse des écoles pour un montant maximum de 150 000 euros. Il dit que cette avance est accordée du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019 et prend acte de l'engagement de la Caisse des écoles de procéder à son remboursement avant le 28 février 2019.

Le Conseil municipal autorise ainsi le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents et note que les imputations comptables sont non budgétaires et n'apparaissent pas sur les comptes administratifs de la Ville de Saint-Ouen l'Aumône et de la Caisse des écoles, les mouvements étant retracés ainsi :

- dans la comptabilité de la Commune au compte 558 « autres avances de trésorerie versée » ;
- dans la comptabilité de la Caisse des écoles au compte 5192 « avances de trésorerie ».

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ET D'APUREMENT DU DEFICIT DE CAISSE SUR LA REGIE DE RECETTES DES HORODATEURS SUITE A UN VOL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Innocent BOURGEOIS, régisseur titulaire de la régie de recettes des horodateurs afin qu'il puisse demander à la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP) une décharge de responsabilité.

Il décide en cas d'acceptation de la décharge par la DDFIP, de prendre en charge le déficit de la régie de recettes pour un montant de 505,25 euros et note que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts sur le compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

ADOPTION DE LA CONVENTION-CADRE PORTANT CONCOURS FINANCIER AUX PROPRIETAIRES DE VOIES PRIVEES CONSTITUES EN COPROPRIETES OU ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention cadre qui lie les propriétaires de voies privées ouvertes à la circulation publique à la commune et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre et les conventions particulières avec chacune des copropriétés ou associations syndicales libres.

ADOPTION DE LA CONVENTION-CADRE PORTANT CONCOURS FINANCIER AUX PROPRIETAIRES DE VOIES PRIVEES NON CONSTITUES EN COPROPRIETES OU ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption de la convention cadre qui lie les propriétaires de voies privées ouvertes à la circulation publique à la commune et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre avec les propriétaires de voies privées non constitués en copropriétés ou associations syndicales libres.

ADHESION DE LA COMMUNE DE MARINES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE (SIARP)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence assainissement collectif et l'adhésion de la commune de Marines au SIARP.

ACQUISITION AMIABLE DU LOT N°2003 – COPROPRIETE MAUBUISSON II

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune du local correspondant au lot de copropriété n°2003 situé dans la copropriété « Maubuisson II », cadastrée BK n°36, 9 avenue du Général de Gaulle d'une superficie de 43,63 m² au prix de 60 000 euros net vendeur. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

RETROCESSION D'ESPACES PUBLICS AMENAGES ZAC DE LIESSE PAR CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT EN BIENS DE RETOUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les rétrocessions foncières des parcelles cadastrées BN 88, 90, 91, 98, 99, 221, 202, 203, 205, 207, 249, 251, 225 et EC n°713, sises rue du Vallon, rue de Maunoury, rue du Pont Vert, rue du Champ Gaillard et La croix de Bois, d'une superficie totale de 5 274 m².

Il décide de leur classement dans le domaine public communal et autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents.

REGULARISATION ALIGNEMENT PROPRIETE SITUEE RUE DE FRANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune d'une emprise foncière à détacher de la parcelle cadastrée AZ n°210 au prix de 2 500 euros hors honoraires et frais de mutation.

Il dit que l'emplacement réservé sera incorporé au sein du domaine public communal et autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'ASSOA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant à la convention d'objectifs entre l'ASSOA et la commune et autorise le Maire, ou son représentant, à le signer.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ACTION JEUNESSE ET CULTURE (AJC)

Le Conseil municipal, avec 31 voix pour et 1 abstention, approuve les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'Association Action Jeunesse et Culture et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION, LA REUSSITE ET L'EPANOUISSEMENT DES FAMILLES ET DES ADULTES MIGRANTS (APIREF)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association APIREF et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018/2020 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN L'AUMONE ET L'ASSOCIATION AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES (A.V.E.C.) / MISSION LOCALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 à conclure entre la commune et l'association A.V.E.C/Mission locale et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE, DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « VELOSERVICES » POUR LA PROMOTION DU VELO SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'objectifs 2018-2020 à conclure avec l'association Conservatoire Maurice Ravel et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

ADOPTION DES TARIFS POUR LES SEJOURS DE VACANCES ETE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les participations des familles aux séjours de vacances pour l'été 2018 comme suit :

Quotients	0 à 379.98 € A	379.99 à 456.01 € B1	456.02 à 570 € B2	570.01 à 760.02 € B3	760.03 à 950.03 € C4	950.04 à 1140.02 € C5	1140.03 à 1330.05 € D	+ 1330.05 € E
Par jour	20.65€	22.72€	25.19€	28.91€	33.04€	37.17€	41.30€	47.50€
Pour 5 jours	103.25€	113.60€	125.95€	144.55€	165.20€	185.85€	206.50€	237.5€

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la transformation de poste à effet au 1^{er} mars 2018.

Emploi/Service	Grade actuel	Nouveau grade	Temps de travail
Agent d'accueil aux affaires générales <i>(dans le cadre d'un reclassement administratif)</i> <i>L'agent occupait antérieurement un poste d'auxiliaire de puériculture</i>	/	Adjoint administratif	Temps complet

Il dit que le tableau des emplois permanents prend en compte la modification à compter de cette date et que les crédits nécessaires au paiement des traitements et charges sociales sont inscrits au budget 2018.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A POUR LE POSTE A TEMPS COMPLET DE GESTIONNAIRE DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de gestionnaire des marchés publics à temps complet, eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal : le 22 mars 2018 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.

Le Maire,



Laurent LINQUETTE

